

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le mardi 19 avril 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M. Richard Héту, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absente : M^{me} Annie Bastien, conseillère

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Nomination des conseillers(ères) aux différents comités et abrogation de la résolution numéro 2020-004
6. Amendement résolution 2022-040 - Dossier aux procureurs - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières et scolaires
7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021
8. Octroi de contrat - TechFirme inc. - Conception du devis technique pour services professionnels - Parc multifonctionnel
9. Octroi de contrat - PermaRoute - Fourniture personnel et matériaux pour entretien de fissures 2^e Rang Est, 4^e Rang Ouest et 6^e Rang
10. Octroi de contrat - FNX Innov - Étude comparative de variantes - Station d'épuration des eaux usées
11. Octroi de contrat - Ricard Groupe Conseil inc. - Traitement des eaux usées
12. Politique web - Règles de conduite sur les réseaux sociaux
13. Inscription - Campagne Municipalités engagées 2022 - Jour de la Terre
14. Participation - Relais amical de plantation d'arbres de la MRC
15. Embauche de M^{me} Sandrine Lacasse - Agente de bureau - Service urbanisme et environnement
16. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison de Parents de la Matawinie Ouest - Achat d'articles scolaires
17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Parrainage séjour camp de jour municipal 2022
18. Achat de deux chapiteaux - Wayfair - Service loisirs et culture
19. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts
20. Autorisation de paiement - Remboursement frais d'installation compteurs d'eau - Règlement 607-2021
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 8 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels réfection de 11 tronçons de diverses rues

ORDRE DU JOUR (suite)

22. Règlement 637-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 842 300 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin de la Grande-Vallée, 8^e Rue lac Jaune et av. Lafond
23. Règlement 638-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 052 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons de la route Montcalm, rue Rochon, av. du Castor (secteurs 1 et 2) et ch. du Lac-Paré
24. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
25. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics
26. Avis de motion - Règlement établissant le traitement des élus et abrogeant le règlement 545-2019
27. Projet de règlement établissant le traitement des élus et abrogeant le règlement 545-2019
28. Rectifications budgétaires
29. La mairesse vous informe
30. Période de questions
31. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-123

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2022-124

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022, tel que rédigé.

5. Nomination des conseillers(ères) aux différents comités et abrogation de la résolution numéro 2020-004

2022-125

Conformément aux dispositions de l'article 82 du Code municipal du Québec, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement de nommer les conseillers(ères) aux différents comités et secteurs d'activités suivants :

Communautaire et social	Annie Bastien
Environnement	Jonathan Théorêt
Eaux usées	Sylvain Lévesque, Richard Héту, Jonathan Théorêt
Matières résiduelles	Valérie Léveillé, Jonathan Théorêt
Embellissement	Annie Bastien
Urbanisme	Jonathan Théorêt, Sylvain Lévesque
Patrouille	Jonathan Théorêt, Richard Héту, Valérie Léveillé
Loisirs et culture	Valérie Léveillé, Annie Bastien
Travaux publics	Jean-Guy Thibault, Sylvain Lévesque

5. Nomination des conseillers(ères) aux différents comités et abrogation de la résolution numéro 2020-004 (suite)

Service incendie et sécurité publique	Valérie Léveillé, Richard Héту
Caserne	Sylvain Lévesque, Annie Bastien
Développement économique, service des communications et technologies de l'information	Richard Héту, Sylvain Lévesque
Ressources humaines	Sylvain Lévesque, Richard Héту
Barrages	Richard Héту, Valérie Léveillé, Jean-Guy Thibault

La présente résolution abroge la résolution 2020-004 adoptée à la séance ordinaire du 20 janvier 2020.

6. Amendement résolution 2022-040 - Dossier aux procureurs - Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières et scolaires

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique permet aux centres de services scolaires de mettre en vente les immeubles pour défaut de paiement des taxes scolaires par les propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT QUE six (6) immeubles sur le territoire de la Municipalité sont visés par cette procédure.

POUR CES MOTIFS,

2022-126 il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que les immeubles visés soient assujettis à la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes foncières qui aura lieu en juin 2022 à la MRC de Matawinie.

7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021

2022-127 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021, au montant de 8 084 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

8. Octroi de contrat - TechFirme inc. - Conception du devis technique pour services professionnels - Parc multifonctionnel

2022-128 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise TechFirme inc. le contrat pour la conception du devis technique pour les services professionnels en lien avec le projet du parc multifonctionnel, au coût de 1 800 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds de parcs et espaces verts » et à même la subvention provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) du gouvernement du Québec.

- 2022-129
9. Octroi de contrat - PermaRoute - Fourniture personnel et matériaux pour entretien de fissures 2^e Rang Est, 4^e Rang Ouest et 6^e Rang
- Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise PermaRoute, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de personnel et de matériaux pour l'entretien de fissures sur le 2^e Rang Est, 4^e Rang Ouest et 6^e Rang, au coût de 15 000 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».
- 2022-130
10. Octroi de contrat - FNX Innov - Étude comparative de variantes - Station d'épuration des eaux usées
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme FNX Innov le contrat pour procéder à une étude comparative de variantes, pour la station d'épuration des eaux usées, au coût de 21 500 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.
- 2022-131
11. Octroi de contrat - Ricard Groupe Conseil inc. - Traitement des eaux usées
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer à la firme Ricard Groupe Conseil inc. le contrat pour procéder à la réalisation d'une étude en lien avec les eaux usées, au coût de 2 185 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».
- 2022-132
12. Politique web - Règles de conduite sur les réseaux sociaux
- CONSIDÉRANT QUE l'objectif des réseaux sociaux est de favoriser le dialogue entre la Municipalité et ses citoyens et de permettre des échanges fructueux et constructifs;
- CONSIDÉRANT QUE dans un souci de préserver l'harmonie sur nos différentes plateformes et de prévenir les dérives, une politique sur les règles de conduite doit être instaurée.
- POUR CES MOTIFS,
- il est proposé par M^{me} Valérie Léveillée, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil approuve la politique web établissant les règles de conduite sur les réseaux sociaux et permette sa diffusion sur le site Internet de la Municipalité.

13. Inscription - Campagne Municipalités engagées 2022 - Jour de la Terre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite démontrer son intérêt pour l'environnement et soutenir les activités du Jour de la Terre.

POUR CE MOTIF,

2022-133

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité s'inscrive à titre de Municipalité engagée et soutienne la campagne municipale 2022 du Jour de la Terre, en organisant une activité spéciale prévue dans le cadre du Jour de la Terre du 22 avril 2022, consistant en la présentation de quatre ateliers ludiques et éducatifs à l'école primaire Saint-Théodore-de-Chertsey sur les espèces typiques de Chertsey et la protection de leur habitat.

14. Participation - Relais amical de plantation d'arbres de la MRC

CONSIDÉRANT l'inscription de la Municipalité à la campagne Municipalités engagées 2022 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement souhaite organiser un événement dans le cadre du Relais amical de plantation d'arbres de la MRC de Matawinie, qui se déroulera durant le mois de mai 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-134

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité participe aux activités prévues dans le cadre du Relais amical de plantation d'arbres de la MRC, en organisant une journée verte le 21 mai 2022 avec différentes activités offertes aux citoyens.

15. Embauche de M^{me} Sandrine Lacasse - Agente de bureau - Service urbanisme et environnement

2022-135

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M^{me} Sandrine Lacasse au poste d'agente de bureau pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employée à l'essai, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 2 mai 2022.

16. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison de Parents de la Matawinie Ouest - Achat d'articles scolaires

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la requête déposée par l'organisme La Maison de Parents de la Matawinie Ouest;

16. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - La Maison de Parents de la Matawinie Ouest - Achat d'articles scolaires (suite)

CONSIDÉRANT QUE cet organisme vient en aide aux familles à faibles revenus en leur procurant des effets scolaires.

POUR CES MOTIFS,

2022-136

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière d'un montant de 350 \$ à l'organisme La Maison de Parents de la Matawinie Ouest, afin de soutenir cet organisme dans son programme « Prêt à temps », visant à procurer des effets scolaires aux familles de Chertsey qui sont dans le besoin.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière Parrainage séjour camp de jour municipal 2022

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la requête déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre du soutien aux enfants et familles vulnérables et à faibles revenus de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2022-137

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, en offrant des places dans son camp de jour estival 2022, pour un montant maximum de 2 000 \$.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

18. Achat de deux chapiteaux - Wayfair - Service loisirs et culture

2022-138

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder à l'achat, pour le Service des loisirs et de la culture, de deux chapiteaux du fournisseur Wayfair et de défrayer, à cette fin, un montant de 1 414,90 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à la soumission en date du 4 avril 2022.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Autorisation de dépenses (5 000 \$) - Achat de matériaux - Réparation des ponts
- 2022-139 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser les dépenses relatives à l'achat de matériaux pour la réparation des ponts érigés sur le territoire de la Municipalité, pour un montant maximal de 5 000 \$.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».
20. Autorisation de paiement - Remboursement frais d'installation compteurs d'eau - Règlement 607-2021
- 2022-140 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveill , appuy  par M. Richard H tu et r solu unanimement que le conseil autorise le remboursement, pour un montant maximal de 14 400 \$, des frais d'installation des compteurs d'eau engag s par les citoyens concern s par le r glement 607-2021 abrogeant et rempla ant le r glement 572-2019 sur les compteurs d'eau.
- Cette somme est disponible au fonds g n ral de la Municipalit , au poste « Fonds sp cial environnement ».
21. Autorisation de paiement - D compte progressif no 8 - Parall le 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels r fection de 11 tron ons de diverses rues
- 2022-141 Il est propos  par M^{me} Val rie L veill , appuy  par M. Sylvain L vesque et r solu unanimement d'autoriser le paiement,   la firme Parall le 54 Expert Conseil, d'un montant de 4 690,98 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des co ts et surveillance des travaux) en lien avec la r fection de 11 tron ons de diverses rues (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Par , ch. de la Grande-Vall e, Lafond, 8^e Rue), dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009.
22. R glement 637-2022
- R glement d cr tant une d pense et un emprunt n'exc dant pas 2 842 300 \$ pour des travaux de r fection de divers tron ons du chemin de la Grande-Vall e, 8^e Rue lac Jaune et av. Lafond
- CONSID RANT QUE la Municipalit  souhaite proc der   la r fection de divers tron ons du chemin de la Grande-Vall e, 8^e Rue lac Jaune et av. Lafond, tel qu'illustr    l'**annexe A** du pr sent r glement;
- CONSID RANT l'estimation des co ts des travaux en date du 7 mars 2022, produite par le directeur du Service des travaux publics, produite   l'**annexe B** du pr sent r glement;
- CONSID RANT QU' afin de r aliser ces travaux, il est n cessaire d'emprunter la somme n'exc dant pas 2 842 300 \$, somme remboursable sur une p riode de dix (10) ans;
- CONSID RANT QU' avis de motion du pr sent r glement a d m nt  t  donn    la s ance ordinaire du 21 mars 2022;

22. Règlement 637-2022 (suite)

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 21 mars 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-142

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 637-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 842 300 \$ pour des travaux de réfection de divers tronçons du chemin de la Grande-Vallée, 8^e Rue lac Jaune et av. Lafond. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

23. Règlement 638-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 052 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons de la route Montcalm, rue Rochon, av. du Castor (secteurs 1 et 2) et ch. du Lac-Paré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de tronçons de la route Montcalm, rue Rochon, av. du Castor (secteurs 1 et 2) et ch. du Lac-Paré, tel qu'illustré à l'**annexe A** du présent règlement;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts des travaux en date du 7 mars 2022, produite par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'**annexe B** du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 4 052 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil du 21 mars 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-143

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 638-2022 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 052 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons de la route Montcalm, rue Rochon, av. du Castor (secteurs 1 et 2) et ch. du Lac-Paré ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

24. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement, pour le Service des travaux publics.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 680 000 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

25. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer le maintien optimal de la qualité de sa flotte de véhicules, dans une démarche de saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer le service de déneigement à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement, préparée par M. Olivier Sicard, directeur du Service des travaux publics, en date du 6 avril 2022, est produite à l'**annexe A** du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 680 000 \$, somme remboursable sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-144

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics.

2022-04-19

26. Avis de motion - Règlement établissant le traitement des élus et abrogeant le règlement 545-2019

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant le traitement des élu(e)s municipaux et abrogeant le règlement 545-2019, adopté le 18 février 2019 aux termes de la résolution 2019-068, et ce, afin de modifier la rémunération additionnelle octroyée aux conseillers(ères) pour leurs présences aux divers comités.

27. Projet de règlement établissant le traitement des élus et abrogeant le règlement 545-2019

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux (RRLQ chapitre T-11.001), le conseil de la Municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de sa mairesse et de ses conseillers(ères);

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s, le règlement ne peut être adopté que si la voix de la mairesse est comprise dans la majorité des voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, la rémunération peut comprendre une rémunération additionnelle pour tout poste particulier que précise le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions précitées;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 545-2019, présentement en vigueur, a été adopté lors d'une séance tenue le 18 février 2019 et qu'il y a lieu d'actualiser la rémunération des élu(e)s;

CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal qui permet au conseil de nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 avril 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-145

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement établissant le traitement des élu(e)s municipaux et abrogeant le règlement 545-2019.

28. Rectifications budgétaires

2022-146

Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 17 980 \$, telles que montrées au tableau du 11 avril 2022 préparé par M^{me} Marie-Hélène Proulx, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal

29. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

30. Période de questions

On compte onze (11) personnes dans l'assistance.

31. Levée de la séance

2022-147

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 39.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse